**Permis de séjour temporaire dans le but d'effectuer un travail pour un étranger délégué par un employeur étranger sur le territoire de la République de Pologne**

Les permis de séjour temporaire peuvent être accordés si le but du séjour est d'effectuer le travail confié à un étranger par un employeur étranger sur le territoire de la Pologne.

**Documents typiques prouvant les circonstances spécifiées dans la demande :**

Remarque : Joindre les documents suivants à la demande lors de sa déposition peut limiter le nombre de correspondances administratives et réduire le temps de règlement.

1. permis de travail au sens de la loi du 20 Avril 2004 sur la promotion de l'emploi et des institutions du marché du travail ou une déclaration écrite de l'employeur sur son intention de lui confier un travail, si un permis de travail n'est pas nécessaire.
2. Document prouvant la délégation par un employeur étranger sur le territoire de la République de Pologne en vue d'effectuer un travail
3. les documents prouvant la possession d'une assurance de santé au sens de la loi du 27 Août 2004 sur les services de soins de santé financés par des fonds publics, ou de la confirmation de la couverture par l'assureur des coûts du traitement sur ​​le territoire polonais (par ex. certificat approprié de la Sécurité Sociale, assurance)
4. le document confirmant la possession d'un lieu de résidence **(par ex. certificat de domicile, contrat de location, un autre accord qui permet la possession d'un local d'habitation, ou une déclaration de la personne qui a droit de possession du local d'habitation assurant à l'étranger un lieu de résidence**
5. La déclaration d'impôts PIT sur le revenu de l'étranger pour la dernière année d'imposition, ou un certificat approprié de la sécurité sociale, ou d'autres documents pour certifier une source stable et régulière de revenus suffisants pour couvrir les coûts de son entretien et des membres de la famille à charge (pour une personne seule - 542 PLN nets par mois, pour une personne dans la famille - d'un montant de 456 PLN nets par mois).

Remarque : En cas de besoin d'explication ou de clarification des preuves possédées par les autorités pendant la procédure, l'étranger peut être appelé à fournir d'autres documents ou à témoigner pour confirmer des circonstances visées dans la demande.